

Unité départementale des Alpes Maritimes et du Var  
244 Avenue de l'Infanterie de Marine BP 50 520  
83 000 Toulon

Toulon, le 04/04/2024

## **Rapport de l'Inspection des installations classées**

Visite d'inspection du 23/02/2024

### **Contexte et constats**

Publié sur  **GÉORISQUES**

#### **COMMUNE DE SIX FOURS LES PLAGES**

424 chemin de Repentance  
83 140 SIX-FOURS-LES-PLAGES

Références : D-UD83-2024-0192  
Code AIOT : 0100035356

#### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 23/02/2024 dans l'établissement COMMUNE DE SIX FOURS LES PLAGES implanté 424 chemin de Repentance 83 140 SIX-FOURS-LES-PLAGES. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

#### **Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- COMMUNE DE SIX FOURS LES PLAGES
- 424 chemin de Repentance 83 140 SIX-FOURS-LES-PLAGES
- Code AIOT : 0100035356
- Régime : Déclaration
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

La commune de Six-Fours-Les-Plages dispose d'une déclaration initiale, référence A-3-N6KRKESI5, en date du 26 avril 2023 pour des activités de broyage, concassage, criblage de matériaux inertes sises chemin de repentance 83 140 Six-Fours-Les-Plages.

#### **Contexte de l'inspection :**

- Suite à mise en demeure

#### **Thèmes de l'inspection :**

- Situation administrative
- Déchets

## 2) Constats

### 2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

À chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
  - ◆ les observations éventuelles ;
  - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet des suites graduées et proportionnées avec :
  - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
  - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits conduisant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée *a posteriori* du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée."

### 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

| N° | Point de contrôle                | Référence réglementaire                           | Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite qui avait été donnée | Autre information        |
|----|----------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 1  | Activité liée à la rubrique 2716 | Code de l'environnement, article annexe – R.511-9 | Avec suites, Mise en demeure, dépôt de dossier                                                   | Levée de mise en demeure |

## 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

La commune de Six-Fours-les-Plages n'exerce, au jour de la visite, plus d'activité relevant de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement au titre de la rubrique 2716 susvisée.

## 2-4) Fiches de constats

N° 1 : Activité liée à la rubrique 2716

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Référence réglementaire :</b> Code de l'environnement, article annexe – R.511-9                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Thème(s) :</b> Situation administrative, Activité liée à la rubrique 2716                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• lors de la visite d'inspection du 01/12/2023</li><li>• type de suites qui avaient été actées : Avec suites</li><li>• suite qui avait été actée : Mise en demeure, dépôt de dossier</li><li>• date d'échéance qui a été retenue : 01/02/2024</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Prescription contrôlée :</b> <p>Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719 et des stockages en vue d'épandages de boues issues du traitement des eaux usées mentionnés à la rubrique 2.1.3.0. de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 :</p> <p>Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Supérieur ou égal à 1 000 m<sup>3</sup> ;</li><li>2. Supérieur ou égal à 100 m<sup>3</sup> mais inférieur à 1 000 m<sup>3</sup>. (régime de la déclaration, rubrique 2716)</li></ol> |
| <b>Constats :</b> <p>Lors de la présente visite d'inspection, l'inspection des installations classées constate que les sédiments marins issues du dragage ainsi que l'ensemble des posidonies ont été évacués des parcelles AW 1185 et AW 2114.</p> <p>La commune de Six-Fours-les-Plages n'exerce, au jour de la visite, plus d'activité relevant de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement au titre de la rubrique 2716 susvisée.</p>                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat :</b> <p>La commune doit fournir le bilan global du plan d'élimination du stock de déchets non dangereux non inertes. Celui-ci doit permettre d'identifier les volumes évacués et les installations et/ou chantiers de valorisation ciblés.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Type de suites proposées :</b> Sans suite                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Proposition de suites :</b> Levée de mise en demeure                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |